



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question au Gouvernement n° 2026

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Gerard Saumade.

M. Gerard Saumade. Monsieur le ministre de la culture, j'appelle votre attention sur une lecture inédite des textes par les services fiscaux. Les festivals culturels de théâtre, mais aussi de musique et de danse, sont actuellement soumis à la TVA au taux réduit de 2,2 % sur les subventions, conformément à la loi de 1992.

Les services fiscaux s'appuient à présent sur cette taxation à la TVA pour en déduire que les festivals sortent du secteur non concurrentiel pour entrer dans le secteur marchand, et qu'en conséquence ils doivent être assujettis à l'impôt sur les sociétés, à la taxe d'apprentissage, à la taxe professionnelle, etc.

Ajoutons à cela qu'on prétend aussi rattacher aux festivals les dépenses faites en leur faveur par les collectivités locales qui les organisent, faisant ainsi payer l'impôt deux fois.

Le déluge de taxes nouvelles sans texte nouveau résulte d'une interprétation de la part des services fiscaux. Il menace l'existence même des festivals culturels. Vous me permettrez de penser au Printemps des comédiens, dans l'Hérault, qui est devenu le deuxième festival de France de théâtre, après celui d'Avignon, avec 400 000 spectateurs en dix ans, mais aussi à d'autres festivals qui se déroulent à Montpellier, en Avignon, à Orange, à Bourges ou même à Paris.

Au moment où le budget de la culture se réduit, on pille des manifestations qui font la réputation estivale du Midi, menaçant dans le cas du Printemps des comédiens dix emplois permanents et soixante emplois intermittents.

Ma question est simple: oui ou non, les festivals culturels organisés par les collectivités publiques appartiennent-ils au secteur marchand, concurrentiel, libéral ?

Oui ou non, y a-t-il une différence entre Molière et une boîte de Kleenex, et la logique comptable qui structure la pensée unique l'a-t-elle définitivement emportée sur le développement culturel des citoyens ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le député, je suis conscient des difficultés qu'entraîne l'assujettissement de certains organismes culturels aux impôts commerciaux. Cela pose un problème financier grave à ces structures et fait peser sur elles des risques importants.

La nature même des missions et du financement de ces organismes les distingue à mon avis très nettement des activités commerciales. Ils ont une mission de diffusion culturelle, donc d'intérêt général. Par ailleurs, leur financement est assuré essentiellement par des fonds publics, qui ne relèvent donc pas du secteur marchand concurrentiel.

C'est la raison pour laquelle je pense qu'il faut élaborer une fiscalité adaptée à la spécificité de ces organismes; nous sommes en négociation à ce sujet avec le ministère de l'économie et des finances et nous vous ferons part du résultat dans quelques semaines. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Gerard Saumade.

M. Gerard Saumade. Monsieur le ministre de la culture, j'appelle votre attention sur une lecture inedite des textes par les services fiscaux. Les festivals culturels de theatre, mais aussi de musique et de danse, sont actuellement soumis a la TVA au taux reduit de 2,2 % sur les subventions, conformement a la loi de 1992. Les services fiscaux s'appuient a present sur cette taxation a la TVA pour en deduire que les festivals sortent du secteur non concurrentiel pour entrer dans le secteur marchand, et qu'en consequence ils doivent etre assujettis a l'impot sur les societes, a la taxe d'apprentissage, a la taxe professionnelle, etc.

Ajoutons a cela qu'on pretend aussi rattacher aux festivals les depenses faites en leur faveur par les collectivites locales qui les organisent, faisant ainsi payer l'impot deux fois.

Le deluge de taxes nouvelles sans texte nouveau resulte d'une interpretation de la part des services fiscaux. Il menace l'existence meme des festivals culturels. Vous me permettrez de penser au Printemps des comediens, dans l'Herault, qui est devenu le deuxieme festival de France de theatre, apres celui d'Avignon, avec 400 000 spectateurs en dix ans, mais aussi a d'autres festivals qui se deroulent a Montpellier, en Avignon, a Orange, a Bourges ou meme a Paris.

Au moment ou le budget de la culture se reduit, on pille des manifestations qui font la reputation estivale du Midi, menacant dans le cas du Printemps des comediens dix emplois permanents et soixante emplois intermittents.

Ma question est simple: oui ou non, les festivals culturels organises par les collectivites publiques appartiennent-ils au secteur marchand, concurrentiel, liberal ?

Oui ou non, y a-t-il une difference entre Moliere et une boite de Kleenex, et la logique comptable qui structure la pensee unique l'a-t-elle definitivement emporte sur le developpement culturel des citoyens ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Republique et Liberte et du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le depute, je suis conscient des difficultes qu'entraine l'assujettissement de certains organismes culturels aux impots commerciaux. Cela pose un probleme financier grave a ces structures et fait peser sur elles des risques importants.

La nature meme des missions et du financement de ces organismes les distingue a mon avis tres nettement des activites commerciales. Ils ont une mission de diffusion culturelle, donc d'interet general. Par ailleurs, leur financement est assure essentiellement par des fonds publics, qui ne relevent donc pas du secteur marchand concurrentiel.

C'est la raison pour laquelle je pense qu'il faut elaborer une fiscalite adaptee a la specificite de ces organismes; nous sommes en negociation a ce sujet avec le ministere de l'economie et des finances et nous vous ferons part du resultat dans quelques semaines. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Saumade Gérard](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2026

Rubrique : Impots et taxes

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 1996, page 7853

Réponse publiée le : 4 décembre 1996, page 7853

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 décembre 1996